

# UNE VICTIME ME CONFIE UNE VIOLENCE (verbale, morale, physique, sexuelle)

## J'AGIS

Ne pas banaliser / Ne pas laisser passer

## Je ne reste PAS SEUL

Lui demander comment elle se sent et ce dont elle a besoin

**1**

## ECOUTER LA VICTIME



Recueillir les faits (lieu, date, personne(s) mise(s) en cause) et les consigner par écrit ; savoir si elle en a déjà parlé

Savoir si elle est toujours en contact avec la personne mise en cause

## L'INFORMER

**2**

Rappeler à la victime que ce qu'elle a subi est interdit par la loi

Informer la victime de la loi et des obligations légales du signalement pour la protéger

-> l'informer des suites du processus



Si la victime est mineure, prévenir ses parents (sauf si cela la met en danger)

S'assurer de la sécurité immédiate de la victime : si la personne mise en cause fait partie du groupe, rester très vigilant.

S'assurer du réseau de soutien de la victime.

Proposer un accompagnement psychologique et juridique.

**3**

## LA SECURISER



Si la personne est mineure, signaler à la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) du conseil départemental ou au 119

En cas de violence grave ou de danger grave et imminent, faire un signalement à la justice (procureur ou gendarmerie/police)

Signaler au SDJES

Signaler aux dirigeants du club et selon la gravité aux instances fédérales



## SIGNALER

**4**



cf fiche Recueil de la parole



cf fiche Personnes ressources



cf fiche Signalement